



Edito Ici et ailleurs, aujourd'hui et demain

Carrefour Citoyen est un lieu de débat exigeant, pour porter haut les droits humains, les principes de justice, d'égalité, de fraternité et de respect de la vie. Sans angélisme, sans naïveté, sans concession non plus.

Plus que jamais l'éducation populaire a un rôle à jouer pour remettre à leur place les idées de progrès et de solidarité et développer les capacités de chacun à vivre ensemble.

L'actualité internationale, régionale et locale nous fournit certains sujets d'inquiétude, d'espoir et de combat. Ils questionnent nos engagements, ici et ailleurs, aujourd'hui et demain.

Les attentats, et leurs nombreuses victimes pour la plupart civiles, qui sont perpétrés aujourd'hui dans le monde témoignent du développement d'une violence extrême dans l'ensemble de la société.

Cela oblige les Citoyens que nous sommes, dans l'émotion et l'appréhension, à affronter clairement la question des origines et causes de cette violence. Cela suppose que nous réfléchissions ensemble, et débattions la question de savoir comment « faire face » à court et à long terme.

Essayer de comprendre n'est pas excuser, contrairement aux dires de certains. Il nous incombe tous dans la démocratie, de prendre notre place, à côté de nos élus comme de l'État, dans la construction du chemin susceptible de ramener la paix.

D'autres violences proches dans la société doivent être également combattues avec force et détermination : les tensions qui minent dans beaucoup d'entreprises les relations de travail, les brutalités qui sanctionnent les mouvements sociaux, les attaques à Aix-en-Provence de la droite identitaire et antirépublicaine, ...

Il est urgent aujourd'hui, de défendre notre démocratie. Nous faisons le pari de la complémentarité des territoires, de la solidarité des citoyens, de l'expression de tous, du développement partagé et du progrès social (Cf. rubrique Rebonds P.4).

Carrefour Citoyen a tenu un premier café citoyen à l'occasion de la journée des droits des femmes. D'autres sont prévus, en partenariat avec la MJC, pour confronter les mots et les actes et construire ensemble une intelligence collective à laquelle chacun pourra contribuer.

Partir des besoins pour bâtir de nouvelles perspectives.

Dans quelque direction que l'on se tourne sur notre monde, on constate que les êtres humains expriment explicitement ou indirectement des besoins communs.

Exigences de paix d'abord. Et au-delà, des sécurités quotidiennes, pour le bien vivre, des ressources, un travail permettant de vivre dignement, de répondre aux besoins de logement, d'eau, d'énergie, de santé, et les sécurités sociales, la culture et la connaissance ..., par des coopérations solidaires.

Bouche cousue... pour se faire entendre

Tout le monde a vu les images de ces réfugiés se couvrir les lèvres pour témoigner de leur détresse.

Le carrefour Citoyen de Venelles et du Pays d'Aix a rejoint le collectif AGIR qui regroupe sur Aix-en-Provence 26 associations engagées dans l'action auprès des migrants. Ce collectif a pour objet d'accueillir les demandeurs d'asile, les migrants en difficulté et les réfugiés en favorisant, dans le contexte des migrations internationales actuelles et futures, les liens entre les associations concernées et les citoyens désireux de se mobiliser.

En concertation avec les institutions publiques, le collectif Agir intervient dans 5 domaines : l'accueil, l'accompagnement social et administratif, la scolarisation et la formation, la santé et l'hébergement.

Le collectif suit actuellement une quinzaine de familles de migrants, correspondant à une cinquantaine de personnes. Elles sont de 6 nationalités différentes (Syrienne, Malgache, Irakienne, Algérienne, Sénégalaise et Burundaise).



Agenda



28 avril : Ce métier c'était leur vie. Il y a 7 ans au Stade Vélodrome de Marseille, leur vie a basculé. 2 morts, des dizaines de blessés dans le montage de la scène du concert de

Madonna. Les rescapés viendront témoigner le **28 avril à 18h30 à la salle des fêtes de Venelles dans le cadre de la journée mondiale de la santé au travail organisée par la Fondation Copernic**, qui pour la septième année, donne la parole aux victimes d'accidents du travail pour ne plus perdre sa vie à la gagner.



8 juin : Chaque année le **Forum Femmes Méditerranée** organise un concours de nouvelles. Carrefour Citoyen vous invite à rencontrer les lauréates 2016 le **8 juin à la MJC de Venelles**.

Il faut disposer des moyens pour cela, c'est-à-dire des institutions et des services publics à notre disposition et simultanément des capacités collectives et personnelles pour que les décisions soient pertinentes et partagées.

C'est la question de la démocratie dans toute son ampleur qui est ainsi posée. Elle doit intégrer l'ensemble des droits économiques, politiques, sociaux et culturels dont chaque personne doit disposer dans une société soucieuse de construire un bel avenir pour chacune et chacun de ses membres.



ITER Imposture, mythe ou réalité ?

Le 8 mars dernier, le Conseil Municipal de Venelles a délibéré pour demander la prorogation de l'arrêté préfectoral créant une Zone d'Aménagement Différé sur le quartier de Font-Trompette pour construire sur 377 000 mètres carrés 550 logements pour les futurs salariés du projet ITER à Cadarache. Il nous paraît utile de faire un point sur ce programme de recherche international qui à terme pourrait impacter fortement le devenir de notre commune.

Initié en 1985 suite à un accord des présidents Reagan et Gorbatchev, le projet de construction du réacteur thermonucléaire expérimental ITER est un programme de recherche sur la fusion nucléaire susceptible selon ses initiateurs de fournir une énergie illimitée en mettant en boîte une énergie équivalente à celle du soleil. Ce projet résulte d'un accord international signé en 2006 par 35 pays : Les États-unis et l'URSS, la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Inde, la Suisse et les 28 pays de l'Union Européenne.

La mise en service du réacteur était initialement prévue en 2019, les premiers résultats attendus vers 2040, pour la construction d'un prototype dans la deuxième moitié du 21ème siècle en vue du développement d'une filière industrielle au début du 22ème siècle, c'est à dire au-delà de 2100 ... alors que la crise énergétique devrait se situer autour de 2050 avec la fin de vie de nos 58 centrales nucléaires, même prolongée de 10 ans, sous réserve de l'accord de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Dix ans après le lancement du projet, il apparaît aujourd'hui qu'ITER est un pari scientifique, technologique et financier qui est loin d'être gagné ...

Un pari scientifique

La mise en œuvre d'un réacteur à fusion tel qu'ITER, dont la dimension de très grande taille est inhabituelle pour un projet de recherche expérimental, suppose de résoudre préalablement plusieurs problèmes scientifiques, dont notamment : la maîtrise des réactions de fusion (disruptions), la production massive de tritium, matière rare et radiologiquement dangereuse, dont les ressources mondiales sont limitées, l'invention de matériaux résistants à plus de 15 millions de degrés pour maintenir le plasma dans les enceintes de confinement.

Les programmes de recherche complémentaires indispensables à la résolution de ces problèmes et à la mise en service du réacteur, WEST et IFMIF notamment, ont pris du retard ou ne sont pas encore financés...

Un pari technologique

Hormis pour la France et l'Union Européenne qui contribuent au programme ITER en espèces sonnantes et trébuchantes, les autres pays partenaires contribuent en nature sous forme de fournitures de pièces et composants construits et produits par leurs propres industries. Ce sont donc des millions de pièces détachées qui commencent à être livrées à Cadarache ; certaines pièces imposantes sont acheminées par bateau jusqu'à Berre, puis par camion

sur l'itinéraire ITER créé spécialement sur plus de 100 km, les autres sont livrées selon des modes de transport plus traditionnels.

Ces millions de pièces et composants sont stockés en attendant d'être assemblés avec une très grande précision dans les installations dont le retard de construction commence à être préoccupant.

La gestion de ce processus complexe devient un véritable casse-tête qui ressemble de plus en plus à la tour de Babel où les problèmes de gouvernance deviennent évidents. C'est ainsi que le directeur général japonais a été débarqué fin 2014, et qu'a été nommé à sa place en mars 2015 Bernard Bigot, Administrateur Général du CEA, qui après six mois d'expertise, a annoncé officiellement en novembre dernier que les délais ne pourraient être tenus.

Un pari financier

Le budget initial d'ITER sur lequel les différents pays se sont engagés était de 5 milliards d'euros en 2005. Le budget réévalué à ce jour est de l'ordre de 16 milliards, après le vote de participations complémentaires des partenaires, notamment de l'Union Européenne fin 2013.

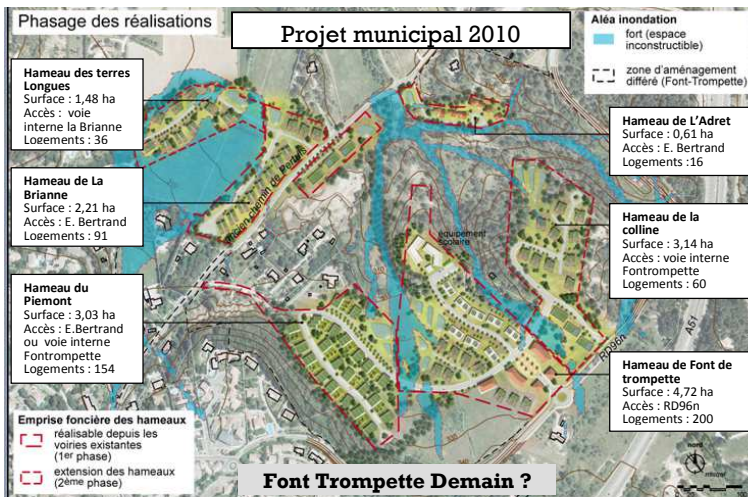
Le nouveau directeur général a annoncé à la Commission Locale d'Information (CLI*), que chaque année de retard dans l'exécution du programme ITER coûterait 200 millions d'euros et précisé dans la presse que si les pays partenaires n'apportaient pas les financements supplémentaires nécessaires, le projet s'arrêterait !

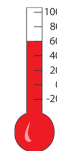
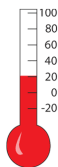
Il nous revient en mémoire les propos de Georges Charpak, prix Nobel de physique qui écrivait en 2010 : « Plutôt que de masquer une programmation initiale insatisfaisante à la fois sur le plan scientifique et technologique par une escalade budgétaire plus mauvaise encore, mieux vaudrait admettre enfin que le gigantisme du

projet ITER est disproportionné par rapport aux espérances, que sa gestion apparaît déficiente, que nos budgets ne permettent pas de le poursuivre, et de transférer cet argent vers la recherche utile ».

ITER a pour Venelles et le Pays d'Aix un impact considérable d'aménagement de l'espace qui à terme va structurer durablement notre environnement. De tels enjeux doivent être débattus sur des bases objectives afin que chaque citoyen puisse se faire, en connaissance, sa propre opinion.

* La CLI de Cadarache a pour mission d'informer en toute transparence le public sur les installations et activités nucléaires du CEA et d'ITER. Elle est aujourd'hui présidée par Mme Patricia SAEZ, conseillère départementale, ancienne 1^{ère} adjointe de notre commune. (<http://cli-cadarache.org/>).





Réchauffement climatique La COP 21 ... et maintenant ?

Les territoires, les villes et les citoyens sont au cœur de la réponse au changement climatique. C'est à l'échelle locale que les objectifs mondiaux seront atteints... ou pas. La mobilisation des élus locaux, des entreprises et des citoyens, est nécessaire. Nous proposons deux temps dans cet article : le premier définit les enjeux, pose les risques ; le second, dans le prochain numéro, montrera par l'exemple ce qu'il est possible de faire, ici et maintenant.

Le constat

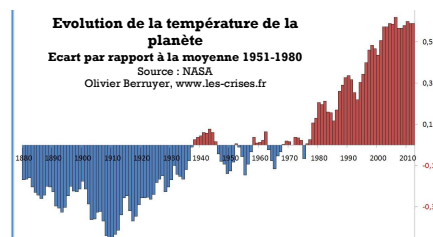
La température moyenne mondiale s'élève significativement depuis la deuxième moitié du 20ème siècle, parallèlement à l'augmentation du taux de gaz carbonique (CO²), principal gaz à effet de serre de l'atmosphère terrestre. Alors que pendant 400 000 ans ce taux a évolué entre 0,018% (périodes glaciaires) et 0,028% (périodes interglaciaires), on est aujourd'hui à près de 0,04% ! Et même si le CO² n'est pas le seul responsable du renforcement de l'effet de serre atmosphérique, il y contribue pour au moins la moitié.

Les conséquences déjà visibles du réchauffement climatiques sont multiples, sur l'environnement minéral, végétal, animal, et donc sur les sociétés humaines. Par exemple :

- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes climatiques comme les cyclones, les sécheresses, les pluies torrentielles, les inondations, les glissements de terrains,
- Recul des glaciers, fonte de la banquise, modification des zones d'agriculture et de pastoralisme, progression de la désertification au Sahel, en Chine (désert de Gobi), recul de l'accès à l'eau potable,
- Montée des océans qui menace le Bangladesh, les îles coralliennes, et toutes les zones côtières.
- Multiplication des réfugiés climatiques, sans aucun statut juridique, évalués aujourd'hui à 50 millions de personnes, bien plus nombreux que les réfugiés qui fuient les guerres. Ils proviennent de régions où les catastrophes climatiques et la pauvreté qu'elle entraîne, provoquent concurrence pour des territoires, inégalités, injustices, violences, et souvent nécessité de fuir si l'on veut simplement survivre.

La COP 21

Face à ce constat, la communauté internationale se mobilise à partir de 1979, date de la **première Conférence mondiale sur le Climat** tenue à Genève. 1988 voit la création du Groupe d'experts International sur l'Évolution du Climat (GIEC) dont le premier rapport de 1990 **reconnait la responsabilité humaine dans le dérèglement climatique.**



Le « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro en 1992 aboutit à la signature de la convention – cadre des Nations unies sur le changement climatique, son échéance est fixée à 2012. Un nouvel accord plus ambitieux et plus contraignant est alors décidé.

La 21ème Conférence des Parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21) établit un accord universel sur le climat, à Paris en novembre 2015, signé par 196 délégations représentant 195 pays plus l'Union Européenne.



Pour quels résultats ?

Est-on face à un « accord différencié, juste, durable, dynamique, équilibré, juridiquement contraignant », comme l'affirme Laurent Fabius, président de cet évènement ?

- **Reconnaissance des droits humains** ? : les États s'engagent « à respecter, promouvoir et prendre en compte les droits humains », mais le texte ne les y oblige pas. Il en est ainsi de la sécurité alimentaire, de l'accès à l'eau potable, et plus globalement de l'éradication de la pauvreté.

- **Accord dynamique** ? : Fixation d'un plafond à l'augmentation de la température moyenne du globe à 2°C, et si possible à 1,5°C d'ici la fin du siècle. Mais aucune limitation quantitative d'émission de gaz à effet de serre (G.E.S.) n'est imposée à l'ensemble des signataires. Le GIEC, pourtant, estime indispensable pour y parvenir, une baisse de 40 à 70% de ces émissions mondiales d'ici 2050.

- **Accord équitable, différencié, juridiquement contraignant** ? : Les pays historiquement responsables du changement climatique (les pays développés) « continuent de montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions de GES en chiffres absolus », donc en tonnes de gaz carbonique. Cette exigence est essentielle.

Un « soutien financier doit être apporté aux pays en développement ». Le montant de ce soutien est fixé à 100 milliards de dollars par an. Les pays en développement le jugent insuffisant. Un nouvel objectif du montant de l'aide doit être présenté d'ici 2025, c'est bien tardif.

Les Engagements des États seront revus tous les 5 ans. Il est indispensable d'aller au-delà des engagements actuels car tels quels ils nous conduisent à un **réchauffement de ...3°C**. Les promesses des pays riches et de la Chine sont donc très insuffisantes.

La réalité de la lutte contre le réchauffement climatique dépendra de chacun de nous. La COP 21 a créé un cadre de coopération multilatérale imparfait qui a le mérite d'exister. Vu la gravité et l'ampleur des enjeux, à nous, individus, groupes, de nous en emparer pour apprendre à le transformer et le rendre incontournable. A suivre ...

Femmes de Méditerranée : entre violences et stratégies de liberté

FORUM FEMMES MEDITERRANEE



Dans le cadre de la journée des droits des femmes, Carrefour Citoyen a accueilli le 8 mars à Venelles Esther Fouchier, présidente du FFM et du collectif 13 Droits des Femmes.

En 2016, aussi bien en Europe que dans les pays du sud, l'élan vers l'émancipation des femmes s'ancre chaque jour davantage dans les réalités quotidiennes.

Cependant, partout dans le monde, les conservatismes politiques et religieux et la montée des intégrismes et du populisme sont une menace pour les libertés, pour les droits, pour la vie des femmes. Une femme sur 7 victime de viol. 130 millions de femmes mutilées, excisées. Une sur trois victime de violence... Même lorsque la loi les pro-

tège, les femmes restent les principales victimes des coups et des viols.

Dans les pays européens, les progrès en matière de droits des femmes ont été remarquables dans les 50 dernières années. Les femmes ont gagné du terrain, en politique, dans le monde du travail, les arts, les lettres, mais l'égalité réelle est loin d'être acquise. Au cours du XXème siècle, il y a eu de nombreux changements, mais plusieurs lois ne sont toujours pas appliquées. Les femmes sont touchées par les inégalités de salaire et de retraite, par le temps partiel subi, la précarité ; elles sont majoritairement en charge des tâches domestiques et familiales, minoritaires dans les postes de responsabilité politiques ou économiques.

Au Sud de la Méditerranée, 5 ans après les « printemps arabe », les inégalités touchent toujours les femmes. Leur engagement actif dans les soulèvements populaires ne s'est pas traduit par un réel progrès dans la participa-

tion politique, économique et sociale.

Dans son exposé, Esther Fouchier s'appuyant sur une étude conduite au sein de 12 pays euro-méditerranéens par le FFM a présenté de nombreux exemples illustrant les attaques sur la liberté et l'intégrité physique des femmes. Le débat a permis de pointer les enjeux d'éducation et de solidarité, y compris entre les différentes régions et générations.

Les ministres et représentants des 43 Pays-membres de l'Union pour la Méditerranée (UPM) ont pris des engagements concrets concernant le renforcement du rôle des femmes dans la société, l'accroissement de leur place dans l'espace public, la construction d'une économie qui leur donne les mêmes opportunités qu'aux hommes, la lutte contre les violences qu'elles subissent, ... Pour la première fois au sein de l'UPM, ces engagements feront l'objet d'un suivi régulier auquel les acteurs de la société civile seront associés.

Rebonds



Transports publics : la pollution de l'air est importante avec une émission des particules fines (véhicules diesels) dépassant les seuils européens. Les conséquences

sur la santé sont importantes. Les infrastructures routières et ferroviaires sont congestionnées. Une personne qui effectue chaque jour de la semaine le trajet Aix/Marseille en voiture perd l'équivalent de 10 jours par an dans les bouchons. Un des enjeux est la construction collective d'une offre de transport public adaptée aux déplacements des usagers et fiable, adossée à une tarification intégrée et une information voyageurs performante. Alors, l'ouverture de la gare ferroviaire à Venelles, c'est pour quand ?

Logements sociaux : Avec le contrat de mixité sociale, l'État engage un partenariat avec les communes volontaires qui sont en deçà de l'obligation de 25% de logements sociaux. La pénalité très élevée que la commune de Venelles paie depuis plusieurs années (1,3 M€ depuis 10 ans) acte au fil du temps de choix politiques condamnables qui impactent les finances publiques. La municipalité s'inscrit dans la démarche proposée par le préfet. Dont acte. Nous serons attentifs au respect des engagements pris.



Les questions de fond demeurent cependant : Quelle politique en faveur de l'habitat ancien pour éviter un étalement de l'urbanisation sur les espaces agricoles et naturels ? Quelle protection pour les terrains agricoles inclus dans la ZAD Iter ? Quelle inscription dans les documents de planification communaux des risques nouveaux d'inondation liés à la mise en œuvre des principes d'aménagement inscrits dans le projet de PLU ?



Sécurité : vidéosurveillance 57 caméras sur la commune 180 à Aix ; Prix d'une caméra 15 000 à 17000 euros. Quel est le rôle et le pouvoir de la commission diligentée par le préfet concernant le contrôle du fonctionnement des caméras ?

Voisins Vigilants, Participation Citoyenne, ... quel que soit le terme utilisé, c'est toujours la surveillance par des voisins sans formation. Au fait, vous connaissez le référent de votre quartier, ils sont pourtant, parait-il, 67 à Venelles.

Des communes ont su proposer une véritable politique de sécurité et non une forme de société de surveillance. Elles ont réalisé ce projet grâce à des citoyens persuadés qu'une démocratie locale peut animer des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, et de respect des citoyens. Ici et maintenant.



Budget 2016 : Lors de sa séance du 29 mars dernier le Conseil Municipal a adopté le budget 2016 qui, rappelons-le, doit impérativement respecter le principe d'équilibre entre les recettes et les

dépenses de chaque section, fonctionnement et investissement, équilibre qui doit s'appuyer sur un principe de prudence. Ainsi, le montant de ce budget de 22 millions d'euros au lieu de 16 en 2015, ne manque pas d'attirer l'attention.

M. le Maire a diminué les taux de la fiscalité locale de 1 %, (la base d'imposition a été relevée de 1% dans la loi de finances 2016), fort bien.

Mais en investissement (dépenses et recettes d'équipements et de travaux), passer sur une année, de 5,9 M€ à 10,2 M€, c'est osé ! Au chapitre des recettes, un programme d'endettement supérieur de 29 % à 2015 (sachant que l'emprunt d'aujourd'hui, c'est l'impôt de demain!) ; des espoirs de subventions en hausse de 135 % (attention, il faut souvent honorer les dépenses avant que les recettes soient recouvrées) ; un autofinancement jamais égalé, du fait de l'excédent des recettes de fonctionnement, et le report des recettes non affectées de 2015.

Reste une question, financière mais aussi démocratique : ces investissements coûteront obligatoirement chaque année des frais de gestion, de chauffage, d'éclairage, d'entretien et de réparations, pris sur le budget de fonctionnement. Quels seront ces coûts ? Venelles en a-t-elle les moyens, sans sacrifier d'autres services publics ? Et le Centre Aquatique Sainte Victoire ? Quelle assurance avons-nous de la contribution de la Métropole à la couverture des coûts de fonctionnement ?

Il faut regretter que les contribuables ne soient pas informés, au moment des décisions d'investissement, de ces coûts à venir. Toujours une question de démocratie.